

EMPLOYÉS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE RESTAURATION

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

MODES DE RÈGLEMENT

Modes de règlement acceptés :

- En espèces (la régie de Rhône Lez Provence n'accepte pas les billets de 100€ et 200€)
- Par chèque, établi à l'ordre de « Régie restauration collective CCRLP »
- Par carte bancaire (paiement sur place ou en ligne)
- Par prélèvement

TARIFS 2026 / 2027

Pour tout repas pris sans réservation préalable dans les conditions indiquées dans le règlement, il sera appliqué une majoration de 5€.

CAT 1 : Employés communaux et intercommunaux

INDICE BRUT < 548	3,80 €
INDICE BRUT > 548	4,90 €

CONTACTS

Inscription / Annulation : Tél : 04 90 40 01 28 - restauration@ccrlp.fr

Facturation / Règlement : Tél : 04 90 40 57 75 - regie@ccrlp.fr